



# Fiche responsable CCFF

Cette fiche est un descriptif du poste général de responsable dans un CCFF du Vaucluse.

## **Nomination du responsable:**

Le responsable de CCFF est nommé par le maire.

Points à prendre en compte pour le choix de responsable :

- Le responsable doit être une personne de confiance qui fait partie du CCFF.
- Le responsable doit avoir les compétences pour ce rôle (sens de l'organisation, du contact, exemplarité, notions de cartographie ...)
- Le responsable doit avoir suffisamment de temps à consacrer à ce rôle.
- Le responsable doit être muni d'un téléphone portable personnel.
- Le responsable doit disposer d'une adresse mail qu'il consulte régulièrement.

Sauf indication contraire dans le règlement intérieur du CCFF, il n'y a pas d'obligation à prendre un responsable faisant partie du conseil municipal.

Pour chaque changement de responsable, il est impératif de faire un nouvel arrêté de modification des membres du CCFF en indiquant le changement, tout comme pour un bénévole CCFF.

Il est préférable de mettre en place un ou 2 adjoints au responsable par comité capable(s) de remplacer le responsable en toutes circonstances.

## **Missions du responsable :**

Le responsable est le coordinateur du CCFF. Le CCFF étant sous la responsabilité du maire, le responsable tout comme l'ensemble des bénévoles est donc sous l'autorité du maire.

Le responsable ou un des adjoints participe également à la coordination de la réserve communale de sécurité civile (RCSC) des communes pourvues.

Il veille au bon fonctionnement du CCFF :

- Gestion des inscriptions et des démissions des bénévoles (documents, tenue, équipement...)
- Gestion des formations internes avant la saison (cartographie, utilisation de la radio, du 4x4, et de la vigie pour les CCFF pourvus ...) afin de s'assurer que les bénévoles ont les compétences minimales pour assurer leurs missions de base.
- Inscription aux formations de l'ADCCFF et aux FMA, des bénévoles suivant leur disponibilité
- Mise en place du planning des patrouilles et des vigies le cas échéant
- Rappel et vérification du respect des règles du CCFF par les membres (bonne utilisation de la carte de membre, respect du port de la tenue, patrouille en binôme, ...)
- Distribution des timbres annuels pour la carte des membres
- Réalisation et présentation du bilan de saison à l'ensemble des bénévoles et du maire (fiche fournie par l'ADCCFF en octobre et doit être retournée à l'ADCCFF pour le bilan départemental)
- Gestion du matériel du CCFF et du(des) véhicule(s)
- Mise en place d'une vérification de l'état des équipements DFCI (citernes, pistes et débroussaillage, barrières, ...) du massif forestier et transmission des informations au maire
- Liaison entre le maire, l'ADCCFF-84, les pompiers et les bénévoles du comité
- Organisation des moments conviviaux avec l'ensemble des membres pour maintenir une cohésion de groupe

- Organisation de campagne de sensibilisation (Obligations légales de Débroussaillage , risque de feux de forêt...) auprès du grand public, des habitants concernés et des scolaires dans sa commune
- Mobilisation des bénévoles en cas de besoin spécifique (Tour de France, catastrophes naturelles...)
- Gestion des formalités administratives (ordres de mission en cas de déplacement en dehors de la commune ou pour des missions non inhérentes au CCFF...)
- Gestion des éventuels conflits au sein du CCFF

Le responsable a la possibilité de répartir certaines tâches à des bénévoles de confiance et compétents sur les actions qui lui seront confiées. Il veillera cependant à la bonne exécution de ces missions.

Les coordonnées (mail et numéro de portable) des responsables sont transmises aux cadres forestiers d'astreintes pendant l'été. Ils peuvent être contactés directement en cas de besoin (renforcement des patrouilles sur une période,...).

Les coordonnées des responsables sont également inscrites dans le Plan Communal de Sauvegarde pour les communes qui en disposent.

**Ressources :**

Si possible, prévoir une période de tutorat entre le responsable démissionnaire et le responsable nouvellement nommé.

Le responsable dispose d'un exemplaire du guide pratique du CCFF qui lui est transmis par l'ancien responsable.

L'ADCCFF-84 est là pour venir en appui aux responsables. (Liste des bénévoles à jour avec récapitulatif des formations suivies, documents, mise en lien avec les responsables des communes voisines ou ayant les mêmes configurations...)

Dans la partie adhérente du site internet, le responsable a accès aux coordonnées de tous les autres responsables CCFF. (Identifiant et mot de passe disponible sur le programme de formation ainsi que sur la convocation de l'AG).

Pour les formations internes, le responsable peut faire appel aux 23 formateurs départementaux si aucun bénévole n'est en mesure de les assurer dans son propre CCFF.

Il est fortement conseillé au responsable et ses adjoints de participer régulièrement aux formations de l'ADCCFF.